

“L’Europe et ses évolutions contribuent-elles au renforcement de la démocratie ?

SOMMAIRE

Introduction

I Les principes fondateurs de la construction européenne

1/ La démocratie valeur fondamentales de l’Europe

II Les institutions démocratiques

1/ Les institutions politiques

2 / Les institutions économiques et juridiques

3 / Les caractéristiques de la citoyenneté européenne

III L’Europe en crise ?

1 / Un manque d’unité

2 / La question du déficit démocratique

3 / Réduire le clivage entre niveau national et niveau européen

4 / Le nouveau défi démocratique : Renforcer le processus démocratique électoral : La question de la limitation du droit de véto

« Et de l’union des libertés dans la fraternité des peuples, naîtra la sympathie des âmes, germe de cet immense avenir où commencera pour le genre humain la vie universelle et qu’on appellera la paix de l’Europe »

Victor Hugo

L’Union européenne depuis le traité de Rome en 1957 n’a cessé de s’organiser, économiquement et institutionnellement d’abord, puis politiquement ensuite. Au fil des traités, cette institution internationale s’est agrandie et a connu des évolutions historiques qui ont modifié les frontières. L’Union européenne a été présentée par Jacques Delors comme un « objet politique non identifié ». Au tout début, l’organisation a pour but de préserver la démocratie en Europe qui a été remise en cause pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce sont des nations démocratiques qui s’entendent pour établir une démocratie européenne. Cependant, cette démocratie européenne subit, surtout depuis une vingtaine d’années des attaques contre un prétendu déficit démocratique et un côté trop technocratique, à cause de ses institutions. Pourquoi de telles critiques ?

Dans ce contexte, on peut alors se demander si l’Europe et ses évolutions contribuent au renforcement de la démocratie ?

Pour répondre à cette problématique, nous étudierons dans un premier temps les principes qui façonnent la construction européenne, puis nous étudierons les institutions et la citoyenneté

européenne. Enfin, nous concluons sur les remises en cause de la construction européenne sur le plan démocratique.

I / Quels sont les principes fondateurs de la construction de l'Union européenne ?

L'idée de l'Union européenne naît dans un contexte vital reconstruction. En l'espace de moins de trente ans, l'Europe a connu deux conflits mondiaux marqués par des politiques totalitaires. Lors de la conférence de Yalta (1945) les dirigeants des États-Unis Franklin D. Roosevelt, du Royaume-Uni, Winston Churchill et de l'URSS, Joseph Staline, s'entendent pour reconstruire l'Europe après la défaite allemande. Lourdemment touchés par la guerre, les pays européens, doivent se relever économiquement, politiquement et socialement. Dans le même temps, le monde plonge dans la guerre froide qui oppose, lors d'affrontements indirects, le bloc de l'Ouest mené par les États-Unis, et le bloc de l'Est mené par l'URSS.

En 1951, par la signature du traité de Paris, la CECA, la Communauté européenne du charbon et de l'acier, est lancée pour favoriser la reconstruction des pays européens. Elle rassemble les trois pays du Bénélux ainsi que la RFA, la France et l'Italie.

Elle a pour but de rendre la guerre matériellement impossible en créant un marché commun du charbon et de l'acier, matières premières indispensables aux industries.

Priorité au commerce et au droit. Cela permet également de mettre au premier plan la volonté d'une paix durable garantie par la coopération et l'interdépendance.

A partir de 1957, La Communauté économique européenne ou CEE, puis en 1992, l'Union européenne l'UE, rédige des traités et des institutions qui garantissent la paix entre les États membres.

Sur le plan économique, à Luxembourg et à la Haye, en 1986, l'Acte unique européen signé établit quatre libertés qui s'appliquent dans et entre les États membres :

- la libre circulation des personnes.
- la libre circulation des marchandises et des services
- la libre prestation (qui concerne la banque et les assurances, mais qui permet aussi à une entreprise européenne de s'installer dans l'État membre de son choix)
- la libre circulation des capitaux

Ainsi l'Union européenne se construit sur les bases d'idées libérales : le Libre-échange et les libertés économiques et individuelles.

Avec le traité de Lisbonne renforcé en 2007, l'Union européenne obtient une personnalité juridique : ce qui signifie qu'elle est habilitée à mettre en place des droits et des devoirs. On parle de démocratie représentative.

En 2000, l'union européenne adopte la Charte des droits fondamentaux rejetant la peine de mort, établissant un ensemble de droits civiques et sociaux aux citoyens européens et mettant en avant des valeurs d'égalité, de solidarité et de justice.

En renonçant à la peine de mort et en garantissant des droits basés sur les libertés fondamentales, l'Union européenne adopte de solides valeurs démocratiques.

En construisant un espace économique sur les principes du libéralisme et en se dotant d'un arsenal juridique fondé sur une série de traités et sur l'affirmation de certaines valeurs

partagées, l'Union européenne cherche à se bâtir une légitimité démocratique auprès des citoyens des pays qui la composent, mais aussi face à ses partenaires à l'international. Sur le continent européen, le seul pays n'ayant pas aboli la peine de mort est la Biélorussie (État non membre de l'Union européenne). Les tensions entre ce pays et les États membres sont importantes sur le sujet: l'Union européenne a notamment pris des mesures de sanctions à l'encontre de la Biélorussie (ex: embargo sur les armes) pour pénaliser son non-respect des droits de l'homme.

La démocratie, valeur fondamentale de l'Union européenne



En 2012, l'UE a obtenu le prix **Nobel de la paix** pour avoir, sur le continent, fait triompher la paix, la démocratie et les libertés. Ce sont des valeurs soutenues depuis l'après-guerre. Les **pères de l'Europe** (Jean Monnet, Alcide de Gasperi, Paul-Henri Spaak et Konrad Adenauer) appartiennent, soit de la démocratie chrétienne soit de la sociale démocratie, c'est-à-dire des courants politiques qui ont une vision commune à l'échelle européenne et construisent des réseaux pour construire une vaste démocratie européenne. La vision de **Jean Monnet** est de se baser sur de réalisations économiques afin de créer des solidarités, des **interdépendances** et former des institutions. Ainsi, pour construire la démocratie on part de l'économique vers le politique et juridique.

De la CECA à la CEE et à l'Union européenne, tout au long des traités de l'UE, on retrouve des références à la démocratie. En 1993, les critères de Copenhague, définissent des pré-requis politiques et juridiques indispensables pour adhérer à l'Europe :

- être une démocratie
- avoir forgé un état de droit,
- respecter le droit des minorités et les protéger.

Depuis les années 1980, ces conditions de démocratisation ont été fondamentales. Ce sont aujourd'hui des conditions qui font chopper la candidature de la Turquie.

II Des institutions qui se veulent démocratiques

Les institutions européennes peuvent aujourd'hui être séparées en trois catégories: les institutions politiques, les institutions économiques et les institutions judiciaires.

1 / Institutions politiques

Le pouvoir exécutif est détenu par le Conseil européen et la Commission européenne. Le Conseil européen comprend les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres. Il se réunit quatre fois par an et décide de l'agenda politique de l'Union européenne. La Commission européenne est le véritable organe exécutif de l'Union européenne. Son président est proposé par le Conseil européen puis soumis au vote du Parlement. Elle est chargée d'élaborer des règlements et des normes à l'échelle européenne, en fonction des lignes directrices du Conseil européen.

La Commission européenne représente l'intérêt de l'Union européenne. Le Conseil de l'Union européenne détient le pouvoir législatif et exécutif dans une certaine mesure. Il est composé d'un ministre par Etat-membre, dépendant du thème du sujet à débattre. S'il faut discuter du budget, ce sont ainsi les ministres de l'économie qui se réunissent.

Selon l'importance du sujet, le vote est établi à la majorité simple, à la majorité qualifiée (on désigne à l'avance le nombre de voix nécessaire à atteindre pour qu'une motion soit adoptée) ou à l'unanimité.

Le Conseil de l'Union européenne représente l'intérêt des États membres.

Le Parlement européen détient le pouvoir législatif, conjointement avec le Conseil de l'Union européenne.

Ses députés sont élus tous les 5 ans au scrutin proportionnel national par liste.

Chaque parti politique propose une liste de candidats en fonction du nombre de sièges dont dispose le pays au Parlement (au prorata de sa population, la France ayant ainsi plus de sièges que la Lettonie, par exemple). En fonction de son score, chaque parti envoie à Strasbourg une proportion d'élus correspondante.

En 2019, pour les élections, la France désignait 79 députés européens. Le parti LREM (La République en marche) a remporté 22,42 % des voix à l'échelle de la France, il a donc pu envoyer un nombre de députés en rapport avec le score obtenu. LREM a donc envoyé les 23 premiers noms de sa liste à Strasbourg.

Ce système de désignation des députés européens a été choisi à l'échelle de l'Union européenne pour faire valoir la démocratie représentative, système en place dans beaucoup de pays démocratiques. Le Parlement européen représente l'intérêt des citoyens. Au total il y a 705 parlementaires européens, qui n'ont pas la possibilité de proposer de lois. Ils ne disposent donc pas de l'initiative législative. Cependant, ils peuvent se prononcer pour ou contre et voter les lois.

2 / Institutions économiques et juridiques

Concernant les institutions économiques, la Banque centrale européenne (BCE) contrôle la politique monétaire des pays membres en veillant notamment à une stabilité des prix. La Cour des comptes européenne certifie quant à elle la bonne utilisation du budget de l'Union.

Au niveau juridique, la Cour de justice européenne (CJEU) veille au bon respect du droit de l'Union, de manière uniforme, sur l'ensemble de son territoire.

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) fait quant à elle appliquer la Convention européenne des droits de l'homme, protégeant ainsi les libertés fondamentales et les droits reconnus dans les démocraties européennes.

Toutes ces institutions tendent à démontrer que l'Union européenne se vit comme une entité solidement ancrée dans le droit et la démocratie.

3 / Caractéristiques de la citoyenneté européenne.

La citoyenneté européenne est un principe civique qui s'ajoute à la citoyenneté nationale. Ce changement d'échelle de la citoyenneté implique de nouveaux droits et devoirs. Il existe certains avantages à détenir la citoyenneté européenne, dans des domaines variés comme l'éducation, la santé ou la vie civique.

Dans le domaine de la santé, par exemple, l'Union européenne a mis en place un numéro unique de service d'urgence : le 112. Il est également possible, pour un ressortissant français, d'obtenir une carte européenne de bénéficiaire de la Sécurité sociale afin de pouvoir se faire soigner dans un pays membre.

Dans le domaine de l'éducation, le programme Erasmus permet aux étudiants européens, sous certaines conditions, d'aller étudier une année entière dans une université située dans un pays membre. L'année validée est alors reconnue partout au sein de l'Union européenne.

Dans la vie civique, un ressortissant de l'Union européenne peut se faire élire et voter aux élections locales (municipales notamment), ce qui permet une meilleure intégration des citoyens de l'Union.

Ouverte à tous les ressortissants des pays de l'Union européenne, la citoyenneté européenne accorde des droits et libertés étendus à un territoire transnational, c'est-à-dire un territoire qui concerne plusieurs États (liberté de circulation et d'installation par exemple).

La citoyenneté européenne garantit de nombreux avantages, mais aussi une certaine harmonisation du droit, mise en place par la Cour de justice européenne notamment. Toutefois, si la citoyenneté européenne présente des avantages et participe à étendre les valeurs démocratiques, elle se heurte parfois à des problèmes dans son exercice.

III L'Union européenne et la démocratie en crise ?

En superposant l'Union européenne et les États, sans toutefois les remplacer, la cohabitation entre l'une et les autres est souvent difficile.

III 1 / Un manque d'unité

Les lois de l'Union européenne s'appliquent à tous ses membres : le droit européen est donc contraignant dans une certaine mesure pour le droit national.

Nous pouvons évoquer certains exemples représentatifs.

Le système monétaire : l'euro est la monnaie réglementaire dans dix-neuf pays de l'Union européenne. Elle a physiquement cohabité avec les monnaies nationales pendant le premier semestre 2002 avant de les remplacer complètement à compter du 1er juillet 2002. De même, les budgets européens doivent être approuvés par l'Union européenne. Depuis la ratification du traité de Maastricht, un pays n'a plus le droit de présenter un déficit annuel public supérieur à 3 % du PIB. La dette ne doit pas excéder non plus 60% du PIB. Ainsi en règle générale et particulièrement dans le domaine économique, le droit européen prend le pas sur le droit national.

De plus, il existe une forte opposition entre les états prônant un fédéralisme puissant, impliquant plus de pouvoirs transférés à l'Union européenne (certains souhaitent ainsi créer des États-Unis d'Europe), et les souverainistes qui souhaitent un retour à davantage d'autonomie des États membres (certains souhaitent par exemple le retour aux monnaies nationales).



Source : [statista.com](https://www.statista.com)

Entre droit national et droit européen, entre fédéralisme et souverainisme, il est donc difficile d'établir une véritable cohésion.

Ainsi en 2008, le manque de cohésion de l'Union a été révélé, suite à la grave crise économique internationale : des pays comme la Grèce, l'Italie, l'Espagne ou le Portugal ont vu leur dette augmenter et leur taux de chômage s'envoler, plongeant l'économie de l'Union européenne dans la difficulté et soulevant alors la question d'une réelle cohésion économique et juridique.

Le manque de solidarité entre les différents pays européens s'est avéré criant et de nombreuses voix politiques et médiatiques se sont élevées pour réclamer une aide des pays les plus riches envers les pays les plus en difficulté.

Depuis cette crise, la croissance peine à repartir à la hausse au sein de l'Union européenne et la défiance entre les différents pays s'est renforcée.

Le Brexit montre une nouvelle fois à quel point la défiance des citoyens et des États envers l'Union européenne s'accroît.

L'accumulation de droits et de normes de l'Union européenne (sur l'immigration, l'agriculture, la sécurité ou la santé) ainsi que son manque de souplesse et de solidarité en cas de crise économique démontrent à quel point la cohabitation entre intérêts européens et intérêts nationaux peut être compliquée.

III 2 / La question du déficit démocratique

Le manque d'unité et la difficulté à former un territoire transnational traduit un déficit démocratique dans l'organisation de l'Union européenne qui se manifeste également par la défiance des citoyens. Les citoyens européens ne peuvent élire que les parlementaires en tant que représentants.

Cette élection n'existe que depuis 1979: avant cela, chaque pays membre envoyait à la députation européenne un panel de députés issus de sa propre représentation nationale. Ces derniers, élus au suffrage universel direct dans leur pays respectif, devaient donc partager leur temps entre la représentation nationale et la représentation européenne.

En créant le statut de député européen, l'Europe a montré sa volonté de plus de démocratie, puisque les députés sont aujourd'hui élus au suffrage universel direct à un tour au scrutin proportionnel.

Toutefois, il n'y a pas de partis politiques européens: l'organisation des élections européennes se fait à l'échelle nationale avec des candidats nationaux et des enjeux présentés d'un point de vue national.

Les élections européennes sont le plus souvent réduites à des problématiques nationales lors des campagnes électorales au lieu de questionner réellement les enjeux propres à l'Union européenne, ce qui crée une distance avec les citoyens.

De plus, le Parlement européen n'a pas l'initiative des lois : les députés choisis par les citoyens européens manquent de poids alors qu'ils sont les seuls représentants à être directement élus par le peuple.

Le déficit démocratique de l'Union européenne provient en partie d'un manque d'organisation politique à l'échelle transnationale, ce qui ne permet pas aux citoyens de s'impliquer dans les enjeux à l'échelle européenne.

Le déficit démocratique de l'Union européenne provient également du fait que le rôle de contrôle démocratique joué par le Parlement (représentant les citoyens) est faible (pouvoirs limités).

Cette timidité des politiques sur l'Europe et la faible implication des citoyens européens tendent à creuser une défiance entre le peuple européen, d'une part, et les institutions européennes, d'autre part.

Cela se traduit dans les faits par une faible participation aux élections européennes. Ainsi, de 1999 à 2014, le taux d'abstention aux élections européennes a été systématiquement supérieur à 50 %, et il était encore de 49,9 % en 2019.

Les citoyens européens ont le sentiment d'être éloignés des prises de décision européennes, ce qui souligne un certain échec de la démocratie représentative.

Le traité de Lisbonne tente d'affirmer la démocratie participative (consultations publiques, plus de transparence) pour déclencher plus de lien entre les votes des citoyens et les orientations politiques engagées, mais cette participation reste très timide.



Ces dernières années, l'Europe a traversé différentes crises, guerre en Ukraine, crise sécuritaire due au terrorisme, crise financière, pandémie, crise climatique ... qui ont pour conséquence une perte de confiance dans les institutions nationales et européennes et dans leur capacité à trouver des réponses. La démocratie est sous pression et les valeurs fondamentales portées par l'Europe sont remises en question. Il ne s'agit plus de conserver les bases existantes mais de trouver de nouvelles solutions institutionnelles pour faire face aux changements et concurrencer les superpuissances mondiales.



sources : euractiv the trust project

Du point de vue extérieur, au sein d'un contexte mondial instable, les modèles autoritaires apparaissent et progressent. L'invasion de l'Ukraine montre ces évolutions, dépassant un ordre fondé sur des normes internationales et menaçant les valeurs démocratiques qui constituent le fondement de nos sociétés.

D'un point de vue interne à l'Europe, la montée des inégalités use le tissu social de nos sociétés remettant en cause les bases de nos systèmes démocratiques. Leaders et partis populistes et extrémistes affaiblissent les débats publics, aggravés par la diffusion de la désinformation.

III 3 / Réduire le clivage entre niveau national et niveau européen

L'UE d'aujourd'hui associe des institutions fortes avec une faible légitimité politique et démocratique. Un système de « *policies without politics* » : l'UE a une forte influence sur les agendas politiques nationaux des États membres, mais avec une faible responsabilité de son processus décisionnel et une absence de débat public correspondant. Au niveau national, c'est l'inverse : « *politics without policies* ». Les institutions nationales ont une autorité et des compétences limitées surtout au niveau de la politique monétaire, du marché unique ou du commerce international. La confiance sociale des citoyens européens est alors remise en question.

Toutefois, la pandémie et la guerre en Ukraine ont mis en lumière le rôle primordial de l'UE pour tous ses États membres. Le plan Next Generation EU et la réponse commune à l'agression russe contre l'Ukraine ont constitué des exemples clairs de cette dynamique. Aujourd'hui, l'important n'est plus de savoir si l'UE est encore nécessaire, mais plutôt quel type d'UE doit être construite. C'est pourquoi les partis traditionnellement anti-UE ne parlent plus de la dissolution ou la sortie de l'UE (Frexit, Italexit, etc.) et semblent accepter le caractère irréversible du projet d'intégration européenne.

Récemment des réflexions ont été organisées autour du système de *Spitzenkandidaten*. Pensée par beaucoup comme une solution pour renforcer l'institution, cette procédure a été testée pour la première fois lors des élections européennes en 2014, menant à l'élection de Jean-Claude Juncker comme président de la Commission européenne. Par la suite, trois méthodes différentes ont été mises en place lors des trois dernières élections, les institutions européennes pour sélectionner le chef de la Commission. Continuer ces méthodes, sans procédure établie, risque d'affaiblir la légitimité des institutions de l'UE et aussi la relation de confiance entre l'UE et les citoyens.

III 4/ Renforcer le processus démocratique électoral

Limiter le droit de veto



L'UE doit tout d'abord améliorer sa capacité à décider et agir sur des questions concrètes, et ce en se concentrant sur le processus décisionnel du Conseil européen. La pandémie, la guerre et la crise énergétique ont montré la nécessité d'avoir une Union forte, pouvant agir rapidement en cas de besoin.

Le droit de veto au Conseil est un élément contrasté de l'UE : c'est le principal élément de faiblesse pour l'action européenne, mais il est fortement protégé par certains dirigeants nationaux qui y associent un symbole de puissance. De nos jours, certains pays utilisent systématiquement ce droit de veto, bloquant l'Union dans ses avancées sur des questions décisives. L'opposition d'un seul pays peut empêcher l'UE d'apporter à un problème déterminé des réponses efficaces et opportunes. Il est temps de faire un pas en avant et de dépasser les limites de cette procédure pour libérer le potentiel d'action de l'Union.

Le passage d'un processus d'unanimité à un processus de majorité est sûrement trop ambitieux, il faudrait *a minima* tenter d'empêcher un seul pays de bloquer la procédure de prise de décision de l'ensemble de l'Union. Mais on pourrait prévoir un processus de veto collectif au sein du Conseil européen, composé d'au moins trois États membres. Ainsi, un pays ne pourrait plus bloquer à lui seul l'action de l'UE. Des groupes de pays pourraient le faire s'ils s'accordaient, ensemble, sur un désaccord.

Ainsi l'UE doit non seulement améliorer sa procédure de décision au sein du Conseil européen. Renforcer le pouvoir au niveau européen implique une Commission et un Parlement plus fort. Ce développement de la démocratie de l'UE passe par un renforcement de sa dimension politique.

La procédure des *Spitzenkandidaten* peut ici jouer un rôle crucial pour développer le caractère politique de la Commission, en renforçant son caractère gouvernemental et son lien avec les choix du vote populaire. Un tel système a pour effet de légitimer la Commission vis-à-vis des citoyens et des gouvernements de l'UE, des autres institutions de l'Union et de ses interlocuteurs extérieurs.

2024 sera une année primordiale pour l'ensemble des démocraties libérales, des élections étant prévues aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans l'Union européenne. Il s'agit d'un moment clé pour nos systèmes démocratiques, alors que nous nous trouvons confrontés à des défis cruciaux. Aux États-Unis et au Royaume-Uni, les citoyens auront un impact direct et visible sur l'élection de leur chef d'État ou de gouvernement, avec un résultat clair dès le lendemain des élections. Sans une procédure claire et ambitieuse, l'UE risque de ne montrer qu'une image confuse.

Conclusion :

Au travers de ses institutions, l'Union européenne soutient un ensemble de valeurs démocratiques qui s'applique à tous les pays membres et qui est démontré sur la scène internationale. La protection des droits de l'Homme, l'établissement d'une citoyenneté élargie, la volonté d'égalité et de solidarité en sont des exemples forts.

Malgré ces fondements démocratiques, l'Union européenne fait sans cesse face à un défi : celui de faire vivre véritablement la démocratie à l'échelle européenne. L'absence de véritables partis politiques européens qui s'impliquent quotidiennement dans la vie des citoyens auprès de l'Union est un obstacle pour la visibilité de la démocratie européenne. Une meilleure implication des politiques, une utilisation plus fréquente des consultations citoyennes ou encore une réelle prise en main de sujets majeurs comme la lutte contre le réchauffement climatique, redynamiseraient la démocratie de l'Union européenne, qui entend lutter à armes égales avec les autres géants géopolitiques (États-Unis et Chine en premier lieu).

Références :

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/publications/titre-vii/l-union-europeenne-un-systeme-d-emocratique-un-vide-politique>

<https://www.cartooningforpeace.org/evenements/ceci-nest-pas-leurope/>

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/eu-affairs/20211209STO19123/avenir-de-l-europe-faire-avancer-la-democratie-et-reformer-l-ue>

<https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2017-1-page-23.htm>

https://bnf.libguides.com/europe/debat-union_europeenne_deficit_democratique